

Le règlement de l'aventure

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour but de définir, décrire, et présenter le type d'épreuve proposée, les conditions de participation, les règles de base, de bon sens à respecter, les engagements des différentes parties prenantes de cette épreuve à savoir le participant et l'organisateur.

Chaque partie prenante s'oblige expressément à l'égard de l'autre partie à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans le présent règlement.

Ce règlement est avant tout là pour aider les participants à prendre connaissance de quel type d'épreuve sportive il s'agit. Son but est de leur permettre de se préparer physiquement, psychologiquement et techniquement de la meilleure des façons possibles.

Bon nombres d'informations indiquées dans ce document sont logiques, assez évidentes par rapport à la philosophie de l'épreuve proposée, et le type de discipline sportive pratiqué.

Il en va de l'image de l'épreuve, de notre sport, de notre communauté de sportifs et des autres participants respectueux de leur terrain de jeu !

Le PLM-ULTRA est une aventure amateur, ouvertes à toutes et tous, se déroulant en pleine nature (outdoor), en autonomie complète et totale pour chaque participante et participant, sur un tracé unique, jamais réalisé en VTT ultra distance.

Les conditions climatiques du PLM-ULTRA peuvent énormément influencer le temps de progression et de déroulement de l'aventure, et donc avoir une influence non négligeable sur de nombreux paramètres à prendre en compte en fonction du territoire géographique parcouru et selon l'état physique et psychologique du participant tels que :

- Le jour, la nuit, le soleil très chaud, la pluie, le vent, la neige, la grêle, les orages, le froid, le brouillard...
- L'altitude, l'humidité, la boue, des pierres, des racines, le manque de visibilité
- La fatigue physique et mentale, des douleurs musculaires, des petites blessures anodines (griffures, coupures...), le manque parfois de nourriture ou d'hydratation, le manque de sommeil, le manque de lucidité
- La gestion physique, mentale, technique, organisationnelle, nutritionnelle et de navigation sont nécessaires pour aboutir au bout de ce type d'aventure

- L'autonomie complète et totale en navigation (aucun balisage sur le terrain), en matériel, en vivres, en électricité, en vêtements de sécurité et de rechange (assistance interdite sur l'intégralité du parcours imposé)
- Faire preuve de courage, de ténacité, et de dépassement de soi pour défier les différents obstacles naturels
- Capacité physique et résistance mentale seront mises à rude épreuve et peuvent être ou pas au

Libre à chaque participant de positionner le curseur là où il le souhaite dans la réalisation de sa propre aventure.

Il s'agit d'un évènement, d'une épreuve, d'une manifestation sportive mais en aucun cas d'une compétition, d'une course avec l'élaboration et la diffusion d'un classement officiel comme une compétition sportive sur routes fermées. Il s'agit d'une épreuve non-compétitive.

De plus, l'épreuve ne donnera lieu à aucune dotation numéraire, rémunération, ou gratification. On peut parler de randonnée au long cours, de brevet, d'aventure, de voyage, d'exploration, de découverte, de challenge, ou encore de défi en totale autonomie de gestion, progression et de navigation.

Cependant, la notion d'endurance, d'ultra longue distance est **EXTRÊMEMENT IMPORTANTE** à prendre en compte et à prendre conscience pour l'ensemble des participants souhaitant s'inscrire et se lancer dans ce type d'**AVENTURE SPORTIVE ET HUMAINE**, car beaucoup de paramètres entrent en jeu pour la bonne réussite et l'aboutissement du projet de chaque participant.

1 - ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Le participant au PLM-ULTRA s'engage à respecter expressément et sans réserve l'ensemble des dispositions détaillées dans le présent règlement.

Tout d'abord, le participant déclare être sportif, conscient qu'il s'engage dans une épreuve sportive qui relève d'une certaine préparation physique, technique et mentale.

Il donne son accord en pleine conscience pour s'inscrire et pour participer à l'épreuve selon l'ensemble des conditions d'inscription et de participation décrites dans le présent document.

Article 1.1 - Inscription et participation

Le participant s'engage à :

Accepter et respecter l'ensemble des conditions et règles définies dans le présent document en payant son inscription à l'épreuve.

En effet, l'inscription vaut acceptation du règlement et de l'ensemble des règles décrites ci-après.

Participer sous sa propre et exclusive responsabilité, à titre privé et personnel pour le loisir.

- Décharger toutes responsabilités l'organisateur ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cette épreuve concernant notamment les blessures, dommages corporels et/ou matériels occasionnés ou subis, en cas d'accident, de vols, de pertes ou dégâts ainsi que tout autre événement et/ou dégradation lors de cette épreuve.
- Renoncer en son nom personnel ainsi qu'au nom de tout ayant droit, dès aujourd'hui, à faire valoir toutes revendications de quelque nature que ce soit ou tout recours contre l'organisateur, et notamment en cas d'accidents, de blessures, vols, pertes, dégâts sur les biens de personnes ou autres, se produisant pendant l'épreuve en question dans le cadre de sa participation à titre privé et personnel.
- Ne pas se retourner en aucun cas contre l'organisateur (personne physique), contre la structure administrative organisatrice les Sangliers du Vexin (personne morale), ou contre tout autre personne (associations et/ou bénévoles) ayant organisé, ou participé à tout ou partie à l'épreuve en
- Être en possession d'une assurance responsabilité civile et maladie / accident (recherche, sauvetage, rapatriement), lui garantissant de tous sinistres subis ou causés à des tiers et son aptitude actuelle à la pratique du cyclisme d'ultra distance, d'ultra endurance dans des efforts successifs propres à la longue distance à vélo.
- Participer à titre d'utilisateur de la route à VTT, en respecter le code de la

Il s'agit d'une épreuve qui n'est pas une course, mais une randonnée, une aventure sportive, un loisir dont il a mesuré préalablement les spécificités et la condition physique nécessaire dans les zones, secteurs, domaines, parcs dont il respectera l'environnement et la réglementation en vigueur.

- Avoir au moins 18 ans à la date de l'épreuve.

Les mineurs même accompagnés par un adulte, un parent ou autre, ne sont pas admis à participer à ce type d'épreuve.

Payer les droits d'inscription sur la plateforme plm-ultra.sangliersduvexin.org

- Au droit d'inscription s'ajoute la caution pour le tracker GPS, qui sera remboursée à la restitution du tracker (à l'arrivée ou par courrier, dans un délai maximum de 7 jours)
- Effectuer l'intégralité du parcours imposé pour être considéré comme finisher.
- Communiquer par mail, uniquement, auprès de l'organisateur en cas de désistement.

Ne sont pas compris dans le droit d'inscription payé par chaque participant :

- Les frais de déplacement et de carburant du domicile du participant au lieu de l'épreuve aller et retour.
- Les frais d'hébergement et de restauration avant, pendant et après l'épreuve.
- Les frais divers d'achat et autre à la discrétion de chaque participant.

Article 1.2 - Documents à fournir à l'organisateur

Le participant s'engage à :

Fournir un certificat médical dématérialisé de moins d'un an obligatoirement, à la date de l'épreuve, à déposer directement sur la plateforme d'inscription en ligne, mentionnant la « non contre-indication à la pratique du cyclisme en ultra distance » pour les non-licenciés.

Il est recommandé aux participants de décrire le plus précisément possible au praticien les caractéristiques et la nature de l'épreuve à laquelle ils vont participer.

La présentation d'une licence sportive en cours de validité est possible émanant des fédérations sportives délégataires ci-après :

- FFC
- FFVélo (Cyclo-tourisme)
- UFOLEP
- FSGT
- FFTri
- Être en possession d'une attestation d'assurance en responsabilité civile dématérialisée ou non, qui est la plupart du temps incluse dans l'assurance habitation.

Le participant est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privé être couvert par une assurance en responsabilité civile.

Article 1.3 - État du participant

Le participant s'engage à :

- Être en bonne santé, ne connaître aucun signe clinique apparent, avoir une bonne condition
- Être sur le plan médical et sanitaire apte à effectuer une épreuve d'ultra cyclisme sur plusieurs
- S'être préparé sérieusement.
- Avoir la capacité à être autonome dans de nombreux domaines (problèmes techniques, physiques, psychologiques, manque de sommeil, installation de bivouac, alimentation...)
- Être pleinement conscient de l'aventure à laquelle il va participer, d'une certaine difficulté, notamment :
 - d'une épreuve non-stop d'ultra endurance en totale autonomie,
 - par conséquent être conscient des risques individuels qu'il prend,
 - à progresser de jour comme de nuit,
 - sur routes ouvertes à la circulation,
 - sans balisage,
 - sans informations particulières sur le terrain,
 - avec traversées éventuelles d'animaux sauvages...

Le participant assume donc pleinement et personnellement les éventuelles conséquences, notamment, mais ne se limitant pas aux risques :

- d'accidents,
- de chutes,
- de blessures,
- de traumatismes,
- de troubles digestifs,
- de déshydratation,
- de maladies,
- de dégâts matériels,
- de fatigue,

- de vols,
- de pertes diverses...etc.

Il s'agit d'une activité, certes, de loisir, mais tout de même sportive et dangereuse, de pleine nature où les risques peuvent entraîner une incapacité totale ou partielle, temporaire ou permanente, pouvant aller malheureusement jusqu'à entraîner la mort du participant dans un cas extrême.

Le participant est responsable et doit être responsable de sa propre sécurité personnelle.

Il doit notamment savoir se reposer suffisamment. La sécurité fait partie intégrante des paramètres que le participant doit savoir gérer tout au long de la progression de son aventure.

Il doit être en pleine capacité de savoir s'adapter à de nombreuses situations et difficultés rencontrées voire prévisibles (difficultés physiques, psychologiques, climatiques, alimentaires, matérielles...).

- Être conscient que l'organisateur n'a pas pour rôle de lui venir en aide, en soutien, ou de lui porter assistance lors des différentes difficultés pouvant être rencontrées.

Un bouton d'alerte est néanmoins présent sur le tracker GPS pour envoyer sa position à l'organisateur, ainsi qu'un No de telephone directement lié à la permanence de l'organisation

Progresser sans contraintes en fonction de son niveau et de sa condition physique du

- Participer ainsi au PLM-ULTRA à ses risques et périls.

Le participant accepte donc sans réserve et définitivement, en s'inscrivant et participant à une épreuve d'ultracyclisme, les risques extrêmes, liés à l'épreuve, pouvant être rencontrés, et de porter seul la responsabilité de tout type de dommage dont il serait victime qui découlerait de sa participation à l'épreuve (dommage physique, mental, moral, matériel, professionnel, financier...)

Le participant accepte, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables, de décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation, et renonce ainsi à tout recours contre l'organisateur.

Le présent article constitue un élément substantiel à l'acceptation du participant de prendre part au PLM-ULTRA et à celle de l'organisateur de valider l'inscription dudit participant.

Article 1.4 - État du matériel

Le participant s'engage à :

- Disposer et être responsable de l'état de son vélo, de ses divers équipements / matériels, de s'adapter à l'environnement particulier d'une telle épreuve d'exploration et de sport nature
- Tester ses équipements sur différents types de parcours en amont de l'épreuve et ne pas attendre le dernier moment.

Il est impératif de tester les ravitaillements, le positionnement sur le vélo, de vérifier l'usure des pneus, l'usure des plaquettes de freins, et l'usure des cales de chaussures automatiques. La préparation de chacune et chacun conditionne sa propre réussite.

- Avoir un dispositif contre le vol de son vélo avant, pendant et après l'épreuve. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la disparition, du vol, de la dégradation du vélo des participants et/ou de leur matériel pour manque de surveillance, de négligence, alors que le risque était prévisible. Un dispositif pour empêcher et dissuader est donc à mettre en œuvre.
- Disposer du matériel obligatoire et indispensable à tout moment, par participant individuel, même si vous roulez en groupe à plusieurs.

Obligatoire :

- Un **vélo en bon état** avec notamment des pneus et des freins en état de fonctionner en toute sécurité. Tous les types de vélo sont acceptés : Gravel, VTT, Fat bike, VTTAE,...
- Un **casque** de vélo en bon état avec sangles et sans fissures porté obligatoirement toute la durée de l'épreuve.
- Un **gilet jaune classique** ou **de type harnais avec sangles** à haute visibilité avec bandes réfléchissantes porté à la tombée de la nuit, pendant la nuit, au lever du jour, ou par faible visibilité (brouillard, brume, forte ..).
- Un **éclairage avant blanc** sur le vélo avec suffisamment d'autonomie pour la durée de l'épreuve et avec un flux lumineux visible et conséquent (attention au nombre de lumens). A utiliser à la tombée de la nuit, pendant la nuit, au lever du jour, ou par faible visibilité (brouillard, brume, forte ..).
- Un **éclairage arrière rouge** sur le vélo avec suffisamment d'autonomie pour la durée de l'épreuve et avec un flux lumineux visible et conséquent (attention au nombre de

lumens). A utiliser à la tombée de la nuit, pendant la nuit, au lever du jour, ou par faible visibilité (brouillard, brume, forte ..).

Un second éclairage rouge de secours est fortement recommandé.

- Une **couverture de survie** en bon état.
- Un **téléphone portable** chargé, allumé, avec appareil photo et chargeur
L'enregistrement du numéro de l'organisation doit se faire avant le départ.
- Un **appareil de navigation** de type vélo ou sur téléphone portable ou sur montre GPS, au choix de chacune et chacun.

Toutefois, l'utilisation d'un GPS spécifique de vélo est très fortement recommandée. Chaque participant doit suivre l'itinéraire obligatoire. Le fichier GPX correspondant au tracé proposé sera à télécharger et sera aussi envoyé au participant une dizaine de jours avant l'épreuve et à intégrer dans votre GPS.

- Une **batterie de recharge** 10 000 Mw pour les appareils électroniques avec les différents câbles adéquats si le vélo n'est pas équipé de moyeu dynamo.
- **Vêtements de pluie** avec une membrane imperméable, coupe-vent et respirante digne de ce nom.
- **Vêtements chauds** selon la période de l'année et les conditions météorologiques annoncées et probablement rencontrées (résistants à l'humidité, au froid, et au vent).
- **Gants chauds** selon la période de l'année et les conditions météorologiques annoncées et probablement rencontrées (résistants à l'humidité, au froid, et au vent).
- **Bandana / Bonnet / Buff** selon la période de l'année et les conditions météorologiques annoncées et probablement rencontrées ou vêtement de pluie avec capuche en cas de températures froides.

- Une **lampe frontale** supplémentaire pour tout déplacement autre que sur le vélo (bivouac, réparations...etc.) et avec un flux lumineux visible et conséquent (attention au nombre de lumens).
- Un **kit de réparation** avec le nécessaire habituel (rustines, colle, chambres à air, mèches, démonte pneus, outils multifonctions, dérive chaînes, attaches rapides, patte de dérailleur, plaquettes de frein...).
- Une **pompe à vélo** correspondant aux bonnes valves sur le vélo et sur les chambres à air de secours, même si le vélo est équipé en tubeless.
- Un **minimum de pharmacie** (médicaments de base pour maux de tête, maux d'estomac, coups, hématomes, pansements, compresses, bandes...).
- Une **paire de lunettes de protection** contre le soleil, les projections, les insectes...
- Une **réserve d'eau** d'environ 1,5
- Une **réserve de nourriture** sucré / salé nécessaire pour progresser plusieurs
- Différents **moyens de paiements** (carte bancaire et espèces).
- **Papiers d'identité** (carte d'identité ou passeport ou permis, carte assurance maladie, carte de mutuelle...)
- **Un sifflet**

Il ne s'agit ici, que du minimum vital à posséder par chaque participant. A chacun de compléter selon ses besoins habituels et ses capacités personnelles.

Il est important de ne pas choisir le matériel le plus léger, ou le plus fin, mais le bon matériel efficace qui permettra d'assurer la sécurité du participant face aux éléments naturels.

- Prendre soin de la balise de géolocalisation fournie par l'organisateur afin de pouvoir être suivi sur un site web dédié à la fois par l'organisateur pour des raisons de sécurité et de suivi de l'épreuve mais également à destination du grand public, de l'entourage et des autres participants.
- Faire fonctionner sa balise de géolocalisation pendant la durée de l'épreuve même lors des temps de pause. Elle ne doit jamais être arrêtée du début à la fin de l'épreuve.

Si celle-ci n'est pas activée pendant plus de 1h, le participant sera exclu de l'épreuve pour n'avoir pu vérifier le tracé emprunté sauf si le matériel fait défaut.

- Rendre la balise de géolocalisation en bon état de fonctionnement à la fin de l'épreuve remise contre la caution laissée à l'organisateur (caution de 120,00 €).

Toute balise de géolocalisation qui ne sera pas rendue à l'issue de l'épreuve, ou qui sera rendue en mauvais état de fonctionnement, détériorée, endommagée, détruite voire perdue conduira à la non restitution de la caution.

Après le dimanche 16 H sur le site d'arrivée, la balise devra être restituée par courrier aux frais du participant dans les 7 jours suivants.

Article 1.5 - Image et propriété intellectuelle

Le participant s'engage à :

- Accepter que l'organisateur puisse utiliser son image dans le cadre de la promotion et du développement des épreuves futures organisées par l'organisateur via différents supports (photos, vidéos, publication réseaux sociaux...etc.) sans limitation de durée.

- Respecter la propriété intellectuelle de l'épreuve à laquelle il participera, il va participer, il participe et il a participé.

En effet, le participant reconnaît et consent que tous les droits de propriété intellectuelle en lien direct ou indirect avec l'épreuve, notamment sa désignation, son logo, cartouche, baseline, son format, ses supports de communication et promotionnels appartiennent exclusivement à l'organisateur.

- Reconnaître également et donner son consentement au fait qu'il n'obtiendra aucun droit à la propriété intellectuelle relevant de l'épreuve en raison d'avoir payé son droit d'inscription.
- Ne rien faire qui puisse atteindre aux droits de l'organisateur de l'épreuve en question.

Toute image de l'épreuve est alors la propriété exclusive de l'organisateur. Toute communication sur l'épreuve ou l'utilisation de l'épreuve sous quelques formes ou supports que ce soit, devra se faire dans le respect de l'épreuve et selon ses différentes caractéristiques graphiques, juridiques, et avec l'accord écrit de l'organisateur.

Article 1.6 - Principe d'autonomie et du « sans assistance »

Le participant s'engage à :

- Respecter les règles du code de la route, car toutes les voies de progression utilisées sont ouvertes à tous.

Les participants ne sont en aucun cas prioritaires sur les autres usagers de ces mêmes voies empruntées, ils doivent rester courtois en toutes circonstances.

- Respecter les obligations et/ou interdictions temporaires pouvant se trouver sur le parcours imposé. L'organisation de l'épreuve ne permet pas aux participants de ne pas respecter les règles de base, de vie en société, et notamment les propriétés privées.
- Ne pas être aidé par une assistance extérieure connue, préméditée.

- Ne pas avoir, par conséquent, un véhicule d'assistance. Tout véhicule suiveur est strictement interdit.

En cas de non-respect de ces règles permettant une équité entre les participants, des sanctions pourront être prises jusqu'à l'exclusion du participant, car l'esprit de ce genre d'épreuves est bien de respecter la notion d'autonomie et d'avoir une gestion en auto-suffisance.

Toute tentative de tricherie ou non-respect des consignes entraînera l'exclusion définitive du participant à savoir (liste non exhaustive) :

- Utilisation de moyens motorisés pour progresser
- Échange de balises de géolocalisation entre participants
- Absence de matériel obligatoire
- Assistance interdite
- Refus d'appliquer les consignes de l'organisation
- Absence de passage sur un check point obligatoire
- Non suivi du parcours obligatoire de l'épreuve
- Prise de routes interdites en particulier
- Absence de signal de la balise de géolocalisation pendant plus de 1h00 sauf défaut du matériel lui-même
- Utilisation de produits dopants listés par l'AFLD et/ou l'AMA
- Être présent au point de départ défini et à l'heure communiquée.
- A suivre l'intégralité du parcours imposé et unique par l'organisateur sans aucun autre moyen de locomotion que son propre vélo.
- A respecter le tracé proposé, et donc faire demi-tour en cas d'erreur d'orientation et ne pas couper pour reprendre la trace plus loin.

Toute sortie de la trace GPS à un point pour un besoin quelconque (nourriture, matériel, eau, hébergement...) devra être repris au point GPS quitté.

- A passer par les points de passage obligatoire, les points de contrôle dit CP (« Check Points ») indiqués.

Les membres de l'organisation au CP ne sont pas là pour porter assistance aux participants, mais simplement pour les renseigner et les orienter éventuellement.

- Respecter la nature et les lieux qu'il traverse et qu'il va utiliser tout au long de sa progression :
 - l'environnement en général,
 - les milieux naturels,
 - les espaces naturels sensibles,
 - les espaces naturels protégés.
- Garder ses déchets, ses détritiques d'emballage de nourriture, de matériel...

Il est strictement interdit de les jeter en pleine nature, complètement contraire à la philosophie de l'épreuve et sous peine d'être disqualifié de l'épreuve.

- Respecter le calme et la tranquillité des lieux lors de l'établissement d'un bivouac, lors de passages en pleine nuit, ou lors de traversée de forêt, de sous-bois, de
 - Ne pas commettre de dégradation et/ou d'infraction dans tous lieux et propriétés.
 - Respecter les personnes qu'il rencontre, les autres usagers sur tout type de voie (piétons, cyclistes, chevaux, véhicules motorisés...etc.)
 - Privilégier de rouler en file indienne plutôt qu'en peloton de plusieurs participants pour éviter toute gêne des véhicules motorisés afin d'assurer la sécurité des participants.
 - Respecter les consignes / recommandations de l'organisateur dans l'intérêt de toutes et tous, qui en aucun cas ne sont là pour ajouter des contraintes inutiles et non justifiées aux participants, bien au contraire !
-
- Entre le départ et l'arrivée, chaque participant évolue avec vigilance et respect des participants, des bénévoles, des usagers, de l'environnement, du principe « Partageons la route » et sous ses stricts choix de comportements et donc de sa stricte responsabilité.
 - Faire preuve d'indulgence envers toutes les populations croisées, rencontrées (participants, organisation, spectateurs, grand public...etc.).

Contactez les secours en appelant les secours (112) en cas d'accident ou de blessures graves ainsi que l'organisateur dont le numéro sera indiqué et à enregistrer dans son téléphone obligatoirement.

Il est important d'être conscient qu'un participant blessé, ou souhaitant abandonner peut attendre plus longtemps que prévu les secours et l'organisation, liés notamment à l'environnement, la météo, et les différents aléas de l'épreuve. La sécurité des participants dépendra alors de la qualité du matériel, du contenu choisi et emporté avec soi.

- Se secourir soi-même et/ou assister d'autres participants en danger, en grande difficulté ou même victime d'un incident / accident.

Il appartient à chaque participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours ou en demandant à un autre participant de le faire pour lui.

L'assistance d'une aide extérieure, celle d'un participant, un médecin, secouriste, pompier, ambulance, hôpital... est possible et recommandée.

Dans ce cas, le participant pourra éventuellement, s'il le souhaite, reprendre l'épreuve à l'endroit où il a été assisté ou évacué.

En cas de blessures au cours de l'épreuve, les frais dus aux moyens de secours ou d'évacuation mêmes exceptionnels devront être pris en charge par le participant secouru. Il devra également gérer lui-même son retour à l'endroit quitté du parcours.

Il en est de même si le participant demande à l'organisateur de faire appeler les secours. C'est pourquoi le participant doit avoir souscrit une assurance adéquate garantissant tout type de dommage survenu pendant l'épreuve.

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin à la progression d'un participant sur l'épreuve qui présenterait des signes apparents et avancés d'une trop grande fatigue ou des blessures trop importantes.

Le participant accepte donc sans réserve cette possibilité de se voir mettre hors épreuve.

Pour autant, cette disposition ne signifie nullement que l'organisateur a un rôle de surveillance du participant, quant à sa santé ou ses capacités physiques et mentales.

Se soumettre à l'autorité d'un médecin ou d'un personnel médical à qui il aurait fait appel, et s'engage à accepter leur décision.

- Contacter l'organisateur par téléphone en cas de souhait d'abandonner et rendre la balise de géolocalisation.
- Anticiper un éventuel abandon pour organiser son évacuation et/ou rapatriement.

En effet, le participant ayant accepté les risques extrêmes de l'épreuve du présent règlement, décharge expressément et irrévocablement l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu.

- Être **AUTONOME** dans différents domaines :
- Savoir réparer, dépanner son vélo avec le matériel adéquat (bris de chaîne, usure des plaquettes, crevaisons, chutes...)
- Savoir utiliser son appareil de navigation afin de suivre le tracé proposé par l'organisateur car il n'y a aucun balisage sur le parcours (ni panneaux, ni rubalises, ni balises, ni indications).
- Savoir se nourrir, s'hydrater, se reposer quand le besoin se fait

Avoir toujours de quoi manger en secours en cas d'imprévu (barres de céréales, pâtes de fruits, gels, fruits, biscuits sucrés / salés...).

- Savoir anticiper ses besoins en nourriture et hydratation avant la fermeture des commerces pour attaquer une progression nocturne dans les meilleures
- Savoir écouter son

- Savoir protéger son corps contre le chaud, contre le froid, contre le soleil, contre les frottements, contre les blessures minimales, les douleurs musculaires et articulaires.
- Savoir se loger selon ses propres choix et ses besoins (bivouac selon les règles locales, camping, gîte, hôtel, chez l'habitant...)
- Être autonome en électronique (batterie téléphone, GPS, différents éclairages...).
- Les seules assistances permises et autorisées sont celles que l'on peut rencontrer dans la vie courante, dans la vie quotidienne telles que des magasins de centre-ville, des magasins de grande surface, des commerçants, des restaurants, des gîtes, des hôtels, des habitants, des résidents...
- Savoir gérer son itinéraire, sa progression, son sommeil, et donc par conséquent sa sécurité.
- Savoir analyser la situation dans tout contexte, prendre de la hauteur et du recul afin de prendre la bonne décision selon le contexte du moment...
 - Plusieurs kilomètres dans les jambes
 - Peu ou pas dormi
 - En pleine nuit
 - Sous une pluie battante
 - Froid
 - Brouillard
 - Ne pas être certain du lieu où l'on se trouve
 - Manque d'eau, de nourriture
 - Manque d'éclairages, de batteries GPS et/ou de téléphone
 - Absence de réseau

EN CONCLUSION :

Il n'y a donc pas réellement de règles, de contraintes, de normes !

La seule règle principale à retenir est de toujours rester en sécurité , cf. matériel nécessaire et indispensable, savoir être autonome comme dans la vie privée !

La règle de vivre l'épreuve à fond, de manière individuelle mais en la partageant !

Les autres règles seront édictées par la nature elle-même !

LE PARTICIPANT S'ENGAGE À VIVRE UNE RÉELLE EXPLORATION DE SOI ET DU TERRITOIRE PROPOSÉ, VÉRITABLE EXPÉDITION ET AVENTURE POUR SE CRÉER DES SOUVENIRS...SES SOUVENIRS

2 - ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur représente, justifie et s'engage à posséder le plein droit, à l'exploiter de manière légitime pour toute la durée de l'épreuve, afin d'assumer et respecter ses engagements selon le présent règlement.

L'organisateur s'engage à utiliser tous les moyens à sa disposition pour organiser, gérer, et mettre en œuvre cette épreuve.

Article 2.1 - Inscription et participation

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du participant une plateforme d'inscription en ligne permettant au participant :

- De prendre connaissance de la nature et caractéristiques de l'épreuve à laquelle il va s'inscrire.
- De télécharger les documents officiels tel que le présent règlement.
- De saisir ses coordonnées
- De déposer en ligne ses documents
- De payer en ligne son inscription par carte bancaire de manière sécurisée et fiable.
- De prendre contact avec l'organisateur.
- De s'inscrire dans la limite du nombre de participants défini par l'organisateur. Il n'y a pas de sélection, de choix. Le principe est celui du premier arrivé, premier servi.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de personnes n'ayant pas respecté les consignes de participation et/ou de sécurité et/ou l'esprit général du PLM-ULTRA lors de précédentes épreuves.

Article 2.2 - Prestations sportives

L'organisateur s'engage à :

- Proposer un parcours unique, jamais réalisé, d'aventure, de découverte, d'exploration à effectuer en non-stop et en totale autonomie.
- Faire découvrir aux participants un territoire nature, sauvage, authentique, méconnu ou peu connu avec de nombreuses richesses naturelles, patrimoniales, et
- Souscrire à une assurance privée en responsabilité
- Transmettre par mail aux participants quelques jours avant le départ de l'épreuve la trace du parcours, avec les dernières informations et consignes.

Il comprendra des informations pratiques sur les lieux, le déroulement détaillé de l'épreuve, des ajouts ou précisions du présent règlement.

- Transmettre par mail le fichier GPX de la trace à suivre dans le but de découvrir, explorer un territoire, barouder sur une trace vraiment outdoor !
- Mettre à disposition des participants une balise de géolocalisation pendant toute la durée de l'épreuve avec une autonomie de batterie suffisante, permettant de suivre leur progression en pleine nature à distance jour et nuit, avant tout pour des questions de sécurité et de secours.
- Mettre à disposition des participants, de leur entourage et du grand public une plateforme en ligne de suivi live de l'épreuve avec fond de carte.
- Mettre à disposition également un tableau de bord avec le suivi de la progression de chacun et chacune et leurs temps de passage.
- Mettre en place une messagerie instantanée pendant le déroulement de l'épreuve et quelques jours avant le départ, afin de transmettre à tout moment, toutes les informations et consignes utiles à la progression des participants dans les meilleures conditions
- Être présent au départ, sur le parcours et à l'arrivée pendant la durée totale de l'épreuve d'environ

Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une course en tant que telle, les participants n'ont pas réellement de date butoir d'arrivée et pourraient arriver au-delà de l'heure de fin prévue.

Tout participant qui n'atteint pas l'arrivée avant la fin de l'épreuve et qui souhaite continuer de manière indépendante ne pourra le faire qu'après avoir informé l'organisateur et rendu sa balise de géolocalisation. Le participant pourra alors poursuivre son aventure toujours sous sa propre responsabilité et toujours en parfaite autonomie mais sans suivi live.

- Mettre en place des points de passage obligatoire, des points de contrôle dits CP (Check Point) sur le parcours avec des membres de l'organisation.
- Effectuer des contrôles inopinés sur le parcours afin de vérifier si les participants sont en possession du matériel de base qu'ils doivent posséder pour assurer leur sécurité.
- Mettre en place un ravitaillement d'arrivée pour un moment convivial avec lots finishers.
- Permettre aux participants de vivre une Aventure Sportive et Humaine inoubliable !

Article 2.3 - Propriété intellectuelle de l'organisateur

L'organisateur est propriétaire de la marque « PLM-ULTRA » .

Il est ainsi propriétaire des droits d'exploitation, des droits d'organisation, des droits marketings, des droits commerciaux, et également des droits médias / audiovisuels.

Ainsi, il gère la conception / création, la promotion / communication, la commercialisation, l'organisation, la coordination / animation, la production, et la négociation des épreuves ainsi que tous les autres sujets non énumérés en lien avec la marque et les épreuves.

Article 2.4 - Annulation de l'épreuve / Remboursement

L'organisateur s'engage à :

- Tout faire et mettre en œuvre pour permettre la tenue de l'organisation de l'épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Si par suite d'un cas de force majeure tel que défini ci-après, l'organisateur du PLM-ULTRA était amené à ne plus pouvoir remplir tout ou partie de ses obligations respectives, l'exécution du présent règlement et donc des différentes obligations serait suspendue jusqu'à la fin de l'événement de force majeure.

Ainsi, aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'une inexécution ou mauvaise exécution du règlement d'organisation consécutive à un cas de force majeure et aucun dommage et intérêt ne pourra lui être due à ce titre.

Sera considéré comme cas de force majeure au sens juridique, une épidémie, une pandémie, un accident, un incendie, une grève, ou autre litige similaire, émeute ou soulèvement populaire, guerre, acte d'un ennemi public, acte de terrorisme ou criminel, acte législatif, opération militaire, ordre ou acte du gouvernement (régional ou national), faits de rébellion, cataclysmes naturels tels qu'inondations ou autres événements climatiques, non généré par le fait de l'organisateur empêchant ou rendant particulièrement difficile l'exécution du règlement, qu'il intervienne ou non directement au sein de l'organisation, ou qu'il provienne notamment de toute nouvelle disposition d'ordre administratif, législatif et/ou réglementaire ayant force obligatoire comme par exemple une décision préfectorale dans un contexte de pandémie nationale.

- Informer les participants dans les meilleurs délais si en cas d'évènement de force majeure, les parties devront prendre toutes les mesures appropriées dans le but d'atténuer ses Cela inclut, le cas échéant, l'obligation de trouver une autre date pour l'épreuve si l'évènement de force majeure empêche toute tenue de ladite épreuve aux dates initialement prévues.

En outre, les parties devront prendre les mesures qui affecteront le moins possible la capacité de l'une ou l'autre partie à remplir ses obligations dans le cadre du présent règlement.

En particulier, toute annulation devra uniquement être envisagée en dernier recours par les parties, après que toutes les solutions à leur disposition auront été dûment considérées à savoir :

- Différer le départ de quelques heures
- Modifier des barrières horaires
- Modifier le parcours
- Neutraliser l'épreuve
- Arrêter l'épreuve en cours
- Annuler l'épreuve

- Rembourser le participant à 8 jours du départ de l'épreuve pour raison médicale uniquement, moyennant une participation de 30 € pour frais administratifs et prestations engagées.

Le participant devra donc présenter un certificat médical valide pour attester de son état de santé.

En dehors de raisons médicales, aucun remboursement n'est possible entre le jour J-30 et le jour J de l'épreuve

Article 2.5 - Respect de l'environnement

L'organisateur s'engage au respect de l'environnement en proposant des épreuves sportives non- compétitives :

- Sans balisage, sans aucun ravitaillement sur le parcours produisant de nombreux déchets et emballages à durée de vie très courte.
- Sans assistance et véhicules Seuls 1 à 2 véhicules organisation maximum par épreuve.
- En totale autonomie avec un respect des valeurs propres aux Sangliers du Vexin.
- En respectant la nature et en la mettant en valeur sur des parcours authentiques et uniques
- En minimisant l'impact sur l'environnement et les écosystèmes.

- En impulsant le co-voiturage des participants, l'utilisation des transports en commun, ou du vélo pour se rendre au départ. Les parcours sont tracés de manière à disposer d'une gare ferroviaire à proximité des départs et arrivées.
- En utilisant des supports de communication réutilisables dont la durée de vie est quasi- illimitée.
- En imposant le zéro déchet dans la nature sous peine d'être exclu de l'épreuve. Aucune raison ne justifie de jeter un déchet en pleine nature ou sur la voie publique.
- En proposant un maximum de produits locaux, émanant de circuit-courts lors des pots d'accueil et d'arrivée.